

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DELIBERATION

NOMENCLATURE PREFECTURE :
OBJET :

4.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA FPT
MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE

- Total : 56** L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le sept décembre, s'est assemblé à l'Espace René Fallet - 29 bis avenue Jean Jaurès à CROSNE (91560) sous la Présidence de François DUROVRAY.
- Présents : 35** Eric ADAM ; Faten BENAHMED ; Gilles CARBONNET ; Christophe CARRERE ; Thomas CHAZAL ; Céline CIEPLINSKI ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Michaël DAMIATI ; Arnaud DEGEN ; Marie DELAROCHE ; Dominique DEVERNOIS ; Valérie DOLLFUS ; François DUROVRAY ; Christian FERRIER ; Annie FONTGARNAND ; Christine GARNIER ; Fabrice GAUDUFFE ; Joël GRUERE ; François GUIGNARD ; ; Faten HIDRI ; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Jérôme MEUNIER ; Muriel MOISSON ; Françoise NICOLAS ; Pascal ODOT ; Christina PEDRI ; Sabine PELLON ; Régis PHILIPPE ; Richard PRIVAT ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM ; Fouad SARI
- Représentés : 14** Damien ALLOUCH représenté par Thomas CHAZAL ; Eric BASSET représenté par Céline CIEPLINSKI ; Monique BAILLOT représentée par Joël GRUERE ; Thierry BATTESTI représenté par Faten HIDRI ; Sylvie CARILLON représentée par Françoise NICOLAS ; Marie-Hélène EUVRARD représentée par Jérôme MEUNIER ; Jocelyne FALCONNIER représentée par Gilles CARBONNET ; Bruno GALLIER représenté par François DUROVRAY ; Colette KOEBERLE représentée par Fouad SARI ; Sandrine LAMIRE représentée par Eric ADAM ; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Valérie RAGOT représentée par Michaël DAMIATI ; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT ; Aly SALL représenté par Valérie DOLLFUS
- Absents : 7** Gabin ABENA ; Gaëlle BOUGEROL ; Sylvie DONCARLI ; Benjamin DONEKOGLU ; Nicolas DUPONT- AIGNAN ; Klerwi LANDRAU ; Constant LEKIBY

2023-098

SECRETAIRE DE SEANCE
Faten BENAHMED

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte le :

05 JAN. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

DELIBERATION

2023-098	MISE A JOUR DU TABLEAU DES GRADES ET EMPLOIS DE LA COLLECTIVITE.
----------	--

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L5211-10,

VU Le Code général de la Fonction Publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n°2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU l'avis émis par le Comité Social Territorial en sa séance du 11 décembre 2023,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adapter le tableau des grades et emplois afin de prendre en compte les mouvements de personnels, les mécanismes statutaires de déroulement de carrière ainsi que les besoins de continuité de fonctionnement des services, en leur permettant d'adapter leurs moyens organisationnels et humains aux évolutions auxquelles ils se trouvent confrontés,

Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Finances, Personnel, Moyens généraux, Mutualisation des services entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, 4 voix s'abstenant (M. CARRERE, Mme CIEPLINSKI, M. BASSET, M. GUIGNARD),

Article 1^{er} : APPROUVE, au titre des mobilités externes, les transformations de postes suivantes :

- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif à temps complet, pour l'exercice des missions de gestionnaire carrières, paies et fins de fonctions au sein de la Direction des Ressources Humaines,
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif à temps complet en un poste d'assistant de conservation à temps complet, pour l'exercice des missions de référent(e) numérique et communication pour le réseau des médiathèques,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'adjoint technique à temps complet, pour l'exercice des missions d'agent polyvalent au sein de l'équipe régie du réseau des conservatoires,
- Transformation d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet, pour l'exercice des missions d'agent technique régie-serrurerie au sein de la Direction Aménagement et Patrimoine,

- Transformation d'un poste de rédacteur à temps complet en un poste d'ingénieur à temps complet, pour l'exercice des missions de chargé(e) de prévention et sensibilisation aux déchets et à l'économie circulaire au sein du service Gestion des déchets – Economie circulaire,
- Transformation d'un poste de technicien à temps complet en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, pour l'exercice des missions de technicien d'exploitation au sein de la Direction Aménagement et Patrimoine,
- Transformation d'un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet pour l'exercice des missions de direction du Centre Social Intercommunal de l'Oly Aimé Césaire,
- Transformation d'un poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet pour l'exercice des missions de responsable accueil-chargé(e) de mission secteur adulte au sein de la médiathèque de Montgeron,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet en deux postes d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, respectivement à 7.25/20^{ème} et à 11/20^{ème} pour l'enseignement de la danse au CRC de Montgeron,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 9/20^{ème} en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 6.5/20^{ème} et un poste d'assistant d'enseignement artistique à 2/20^{ème} pour l'enseignement de la batterie et des percussions classiques au CRC de Draveil,
- Transformation d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à 13.5/20^{ème} en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 13.5/20^{ème} pour l'enseignement de la formation musicale et du piano au CRC de Draveil,
- Transformation d'un poste d'attaché territorial principal à temps complet en un poste d'attaché territorial à temps complet pour l'exercice des fonctions de Direction adjointe à la Direction des Finances,
- Transformation d'un poste d'attaché territorial à temps complet en un poste de rédacteur à temps complet, pour l'exercice des missions de direction de l'Espace Jeunesse Intercommunal de l'Oly,
- Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 4.5/20^{ème} pour l'exercice des missions de professeur de chant au CRC de Vigneux-sur-Seine, par transformation de 4.5/35^{ème} d'un poste d'attaché territorial à temps complet,

Article 2 : APPROUVE, au titre des mobilités internes, les transformations de postes suivantes :

- Transformation d'un poste de rédacteur à temps complet en un poste de technicien à temps complet, pour l'exercice des missions de Chargé(e) de mission Eau au sein de la Direction de la Transition Ecologique,
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet en un poste d'animateur à temps complet pour l'exercice des missions de coordination des CLAS (Contrats Locaux d'accompagnement à la Scolarité) des structures sociales de proximité,
- Transformation d'un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet en un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet pour l'exercice des missions de direction du CRC de Montgeron,

Article 3 : APPROUVE, au titre des réussites aux concours, les transformations de postes suivantes :

- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet (missions référent accueil et communication à la médiathèque Jacqueline de Romilly à Crosne),
- Transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet en un poste d'assistant de conservation du patrimoine à temps complet (missions responsable images et son à la médiathèque du Carré d'Art à Montgeron),
- Transformation d'un poste d'assistant artistique principal de 2^{ème} classe à 11/20^{ème} en un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à 11/16^{ème} au CRD du Val d'Yerres,

Article 4 : APPROUVE, au titre des besoins de continuité des services, les transformations de postes suivantes :

- Transformation d'un emploi de gestionnaire administrative et financière au sein du pôle administratif et financier de la Direction Générale Adjointe du Développement Territorial,

La technicité des fonctions, sur un secteur à forts enjeux en termes de suivi comptable des opérations d'aménagement pilotées par la Direction concernée, nécessite de pouvoir projeter une collaboration durable avec l'agent affecté sur ces missions. Il convient donc de prévoir que ce poste est susceptible d'être occupé par un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L.332-8 2° du CGFP (ancien article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée).

Le niveau de rémunération du poste est déterminé en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (ou des adjoints administratifs très confirmés).

- Transformation d'un emploi d'enseignant discipline saxophone et formation musicale à temps non complet 10/20^{ème} au sein du CRC de Montgeron.
Compte tenu des missions exercées dans l'établissement par l'enseignant occupant ce poste, celui-ci est référencé en catégorie A sur le grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale,

Article 5 : DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.



Pour extrait conforme,

François Durovray

François DUROVRAY

Président de la Communauté d'agglomération

Val d'Yerres Val de Seine

Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Mise à jour du tableau des grades et emplois de la collectivité

Date de transmission de l'acte : 05/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2024

Numéro de l'acte : DCC2023-098 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20231214-DCC2023-098-DE

Date de décision : 14/12/2023

Acte transmis par : Christine TAHON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.